



en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *Sud* au CE du 26 janvier 2012

Les élus *Sud* signalent au Président du Directoire le désarroi des salariés dégoûtés par les objectifs commerciaux 2012

Didier Patault, est venu présenter les perspectives et les orientations 2012 pour l'entreprise. Les premiers échanges ont porté sur l'environnement actuel, la crise et ses conséquences sur l'activité de la CEBPL. Les nouvelles exigences de fonds propres, de liquidités, les contraintes politiques et l'influence des agences de notation rendent le métier de banquier plus délicat qu'il y a quelques années lors de l'élaboration du plan stratégique de la CEBPL. En dépit des difficultés conjoncturelles, la politique de l'entreprise est de garder le cap du projet calé en 2008 et de poursuivre le développement. Ainsi, Mr.Patault estime que l'entreprise est raisonnablement efficace. Sur le plan administratif, il reconnaît une bonne performance des équipes et déclare que la performance financière est fragile, mais encore solide avec des résultats commerciaux plutôt bons. L'ambition du directoire est de conserver nos parts de marché et d'améliorer la collecte de bilan.

Les délégués *Sud* sont intervenus en indiquant que les salariés avaient bien compris les évolutions du monde bancaire, mais que nombre d'entre eux étaient désemparés devant les objectifs démesurés qu'on leur demandait d'atteindre en 2012. La forte augmentation des objectifs de vente sera abordée lors du prochain comité. Sur la collecte, le directoire demande aussi un effort conséquent. Or ce n'est pas seulement la compétence ou le sourire des salariés de la CEBPL qui vont faire la différence par rapport à nos concurrents, qui, eux aussi, cherchent à s'approprier une part plus importante du gâteau. Aujourd'hui, l'offre de certains de nos concurrents est plus alléchante. Les publicités radio vantent « quadretto » avec un taux de 3,20%, alors que dans le même temps le carré bleu du Crédit Agricole affiche un taux de 3,60%. Dans le même ordre d'idée, la CEBPL peut proposer des comptes à terme avec un taux attractif de 5%, mais avec 250 000 euros de dépôt minimum ! Ce même taux semble être proposé au Crédit Agricole sans la même exigence de seuil. A cela, Mr. Patault a répondu que, de tout temps, il y a eu des offres différentes, mais qu'il fallait faire avec et adopter notre offre épargne en fonction de nos offres de crédits.

Tout cela, les salariés sont à même de le comprendre, mais l'exercice est extrêmement difficile, voire impossible. Le directoire doit en être conscient. Alors, comment accepter le comportement de certains managers qui, dès les premiers jours de janvier, ont commencé à « houspiller » leurs équipes pour des retards pris dans des réalisations de produits !!! Le président du directoire a simplement esquivé le sujet par une pirouette.

Pour les élus *Sud*, ces comportements sont inadmissibles. Dans la période actuelle, les managers devraient faire preuve de bon sens et de sang froid, en phase avec les règles édictées dans le plan de prévention du stress.

Les élus *Sud* ont aussi dénoncé le problème des rémunérations en parlant des écarts qui vont de un à plus de vingt. La direction a indiqué qu'il était préférable de comparer le salaire médian au salaire le plus haut de l'entreprise, ramenant ainsi l'écart de 1 à 9. C'est sûr que, pour le patron, c'est plus présentable. Il n'en reste pas moins que de nos jours il est impossible de vivre décemment avec un salaire calculé sur les RAM des premières catégories. C'est pourquoi nous revendiquons un salaire mensuel minimum de 1500€ nets en NAO 2012.

Les autres sujets abordés lors de cette séance ont porté sur l'application de la garantie salariale (8 ans sans augmentation individuelle), le projet de « tchat » à direct écreuil, l'externalisation de la numérisation des dossiers de crédit immobilier. Par ailleurs, un avis négatif a été rendu à l'unanimité des élus sur l'évolution de la structure cible de l'emploi CEBPL au 31/12/2012, l'effectif global étant en diminution.

Si vous souhaitez des informations sur ces différents thèmes, n'hésitez pas à contacter un des élus *Sud*.
RDV à fin février pour un nouveau compte rendu du comité.

Les élus *Sud* au comité d'entreprise :

Elisabeth LE FAUCHEUR - Gilles DURAND - Dominique GUILLOUX - Isabelle CORDIER -- Yves LE COSSEC – Serge PEDRAU - Hervé TESSIER

Le représentant syndical *Sud* : Claude CORBEL

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire www.sudce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ claudc.corbel@aliceadsl.fr